

Département du NordEXTRAITArrondissement de LILLEDU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEILCanton de AnnœullinMUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	21
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

**Etaient présents** : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE– Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – Mme Christine STEMPIEN – Mme Marylène GALLIEZ – Mme Brigitte RINGOT – M. Mohamed MOKRANE - Mme Hafida BENFRID-CHERFI – M. Cédric MONCOURTOIS – Mme Henriette SZEWCZYK – M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK - M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Nordine HAMZAoui - M. Ludovic MEKIL

**Etaient excusés** : M Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK  
M. Rabah DEGHIMA ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA  
M. Jean-Jacques BANACH ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI  
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK  
Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir à M. Abdella BOULOUIZ

**Étaient absents** : Mme Coralie SEILLIER  
Mme Magali VANQUELEF  
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**Date de la convocation** : 16 février 2024

2024/005 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE VOIES PUBLIQUES-  
DEMANDE DE SUBVENTION FIPD 2024

**2024/005 - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE VOIES PUBLIQUES-  
DEMANDE DE SUBVENTION FIPD 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

Vu l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance.

Considérant l'intérêt d'étendre le réseau de vidéosurveillance pour y intégrer de nouveaux axes de circulation et la sécurisation des bâtiments publics.

Considérant le coût global de l'opération estimé à 66 776,89 € HT.

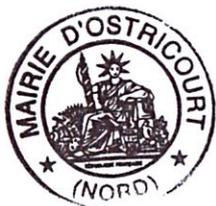
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 5 pouvoirs (M Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK, M. Rabah DEGHIMA ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA, M. Jean-Jacques BANACH ayant donné pouvoir à Mme Hafida BENFRID-CHERFI, M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir à M. Abdella BOULOUIZ) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'étendre le réseau de vidéosurveillance sur des axes de circulation ainsi qu'aux abords de bâtiments publics communaux.
- D'effectuer les demandes d'autorisations aux institutions concernées
- De solliciter les subventions nécessaires pour financer en partie les installations auprès du FIPD de l'Etat.
- D'inscrire au budget de l'exercice 2024 l'ensemble des dépenses liées à l'opération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,*

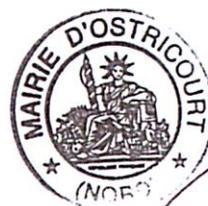
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*



Acte exécutoire par transmission  
En préfecture le 29 FEV. 2024  
Affiché le  
Notifié le

P/ Le Maire,

**Bruno RUSINEK**



P/ Le Maire,

**Bruno RUSINEK**

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 059-215904525-20240223-2024\_005-DE

S<sup>2</sup>LO

## PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION

Dépenses			Recettes			
Nature du poste de dépense	Montant dépenses HT en €	Montant dépenses TTC en €	Nom du financeur	Montant Ht financé en €	Montant TTC financé en €	% global
Installation d'un système de vidéoprotection urbain	66 776,89 €	80 132,27 €	Conseil Régional	20 000,00 €	24 000,00 €	29,95
			Etat - FIPD 2024	23 388,00 €	28 065,60 €	35,02
			Ville d'OSTRICOURT	23 388,89 €	28 066,67 €	35,03
<b>Total dépenses</b>	<b>66 776,89 €</b>	<b>80 132,27 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>66 776,89 €</b>	<b>80 132,27 €</b>	<b>100,00</b>

Fait à Ostricourt le 29 janvier 2024

Le Maire

Bruno RUSINEK

